



Communiqué de presse-jeudi 13 janvier 2011

**Procès contre l'utilisation illégale de pesticides en Corrèze :
une nouvelle étape dans le combat des associations de protection de
l'environnement limousines**

Aujourd'hui, le tribunal correctionnel de Brive se penche sur le cas de trois producteurs « intensifs » de pommes, accusés d'avoir utilisé des pesticides sans respecter les conditions d'utilisation (en l'occurrence avoir épandu en période de vent). Les associations de protection de l'environnement, représentées par leurs fédérations Corrèze Environnement et Limousin Nature Environnement, sont partie civile dans ce procès et à l'origine des plaintes contre ces pratiques, en soutien à l'association locale ONGF Allasac (elle aussi partie civile).

Dénoncer l'utilisation de pesticides

L'utilisation de pesticides agricoles (outre leurs effets sur les utilisateurs eux même) est susceptible de générer de nombreux effets environnementaux, notamment pollution des rivières et atteintes à la biodiversité. Afin de prévenir ces risques, la législation impose des conditions strictes d'utilisation, en réglementant les produits autorisés, leur concentration admissible, les conditions de leur épandage...Seul le respect de ces conditions d'utilisation permet de prévenir des impacts environnementaux souvent irréversibles.

Le procès qui se tient jeudi (qui n'est pas le premier en France à opposer des utilisateurs de pesticides au mouvement associatif de France Nature Environnement) démontre une fois de plus que le respect de ces conditions d'utilisation est de plus en plus difficile et que le mode de culture intensive qui est en cause.

Les associations de protection de l'environnement en appellent à des pratiques agricoles plus respectueuses des territoires et de leurs habitants. La culture intensive de pommes golden en Limousin passe par plus de 50 traitements par saison...C'est le principe de cette culture intensive polluante que nous dénonçons en nous constituant à nouveau partie civile.



Promouvoir les alternatives aux pesticides

Limousin Nature Environnement, Corrèze environnement et leurs associations membres soutiennent les pratiques alternatives aux pesticides que ce soit pour l'agriculture (Agriculture biologique et agriculture durable respectueuses des hommes et des territoires), ou pour les espaces gérés par les collectivités et par les citoyens (Opération régionale "Objectif zéro pesticide": plus de cinquante communes volontaires engagées à ce jour)...

Le mouvement national de France Nature Environnement (et ses associations locales) est mobilisé sur ce sujet depuis de nombreuses années et a déjà obtenu la condamnation de cultivateurs pour des faits similaires dans la Manche. Les associations limousine de protection de l'environnement continueront à dénoncer les pratiques culturales illégales et leurs conséquences environnementales et sanitaires en Corrèze comme en Haute-Vienne ou en Creuse.

Prochaine étape annoncée : rétablir la vérité sur l'AOC « *pommes du Limousin* » qui ne labellise que les golden intensives traitées aux pesticides.